



**MUNICIPALITÉ DU CANTON DE POTTON**  
**MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF POTTON**

2, rue Vale Perkins, C.P. 330, Mansonville, Québec J0E 1X0  
Téléphone: (450) 292-3313 Télécopieur : (450) 292-5555

## AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS #2005-327-C ET #2001-291-R**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'USAGES CONDITIONNELS #2005-327**  
**ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #2001-291 ET LEURS AMENDEMENTS**  
*(premiers projets)*

À toutes les personnes intéressées par le projet de «Règlement #2005-327-C modifiant le règlement d'usages conditionnels 2005-327 et ses amendements» et le projet de «Règlement #2001-291-R modifiant le règlement de zonage #2001-291 et ses amendements», avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité du Canton de Potton que le conseil municipal a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 4 avril 2011, les projets de règlements suivants:

**PROJET DE RÈGLEMENT #2005-327-C**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'USAGES CONDITIONNELS #2005-327 ET SES AMENDEMENTS**

Ce projet de règlement a pour objet d'ajouter de nouveaux usages conditionnels pouvant être autorisés dans les zones AF-1 et RU-6.

**PROJET DE RÈGLEMENT #2001-291-R**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #2001-291 ET SES AMENDEMENTS**

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser et d'assujettir certains usages au processus d'usages conditionnels dans les zones AF-1 et RU-6.

À cet effet, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation à l'Hôtel de Ville situé au 2, rue Vale Perkins à Mansonville, **Jeudi, le 28 avril 2011**, à compter de **18h**, conformément à l'article 125 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de celle-ci, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlements contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. À cet effet, les règlements pourront faire l'objet d'une demande visant à ce que lesdits règlements contenant ces dispositions, et adoptés par le conseil, soient soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la municipalité situé au 2, rue Vale Perkins à Mansonville durant les heures ordinaires de bureau.

**DONNÉ AU CANTON DE POTTON**, ce 14 avril 2011.

**Thierry Roger**  
directeur général et secrétaire-trésorier